

Délibération du conseil d'administration n°2025/042

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu le jury des auditions de la 10e Edition du Concours Futurs Proches 2025 du 4 juillet 2025,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Vu le procès-verbal d'audition des lauréats de la 10^{ème} édition du concours Futurs Proches du 7 juillet 2025,

Considérant que 21 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 21 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve les résultats du concours Futurs Proches 2025 et les montants attribués (cf. doc. joint à la présente délibération).

Toulouse, le 17 octobre 2025

**Le Président de la Comue de
Toulouse**

Michael TOPLIS

RÉDACTRICE : Eugény PERON BODIN

SOUS-COUVERT DE : Michael TOPLIS, Président de la Comue de Toulouse

DESTINATAIRES(S) : Crous Toulouse-Occitanie, CASDEN, MAIF, MGEN

DESTINATAIRE(S) POUR INFO : Conseil d'Administration de la Comue de Toulouse

DATE : 7 juillet 2025

OBJET : Procès-verbal des résultats de la 10^e Edition du Concours Futurs Proches 2025

Le **Vendredi 4 Juillet à 9h**, s'est réuni en présentiel, à la Maison de la Recherche et de la Valorisation (MRV) à Toulouse, le jury des auditions de la 10^e Edition du Concours Futurs Proches 2025, organisé par la Comue de Toulouse, afin d'auditionner et délibérer sur les résultats du Concours susnommé.

Etaient présents dans le jury, les partenaires financeurs à savoir (*par ordre alphabétique*) :

- **Stella BITTO**, représentante de la MAIF
- **Jean-Olivier CHAPUIS**, représentant de la MGEN
- **David GODEFROY**, représentant du CROUS Toulouse Occitanie
- **Valérie MARIA**, représentante de la CASDEN
- **Eugény PERON BODIN**, représentante de l'Université de Toulouse

6 projets ont été auditionnés, à savoir :

- **Le match de l'égalité** porté par Cécile PAYAN, TBS Education
- **De la vie dans ton campus**, porté par Adeline MONIN, ICAM Toulouse
- **Apprendre à s'alimenter de façon saine et responsable en maîtrisant son budget**, porté par Carla HAYDONT, UTTOP
- **Indice fossile**, porté par Lilliah HANNA et Victor MICHEL, UT Jean Jaurès
- **Des glaciers aux étoiles, veille sensible sur le chemin des Pyrénées**, Virginie ESTEVE, INSPE Tarbes
- **Médiation animale à la BU, Pause Poils** porté par Léa BOUILLET, UT Jean Jaurès

Résolution 1 : Les Résultats

Il a été décidé à l'unanimité des membres du jury, présents ce jour, de répartir la dotation du Concours Futurs Proches qui s'élève à 5 000 Euros de la manière suivante :

PROJET	Etablissement	DOTATION
Indice Fossile	UT Jean Jaurès	2 000 €
Des glaciers aux étoiles, veille sensible sur le chemin des Pyrénées	INSPE Tarbes	1 000 €
Apprendre à s'alimenter de façon saine et responsable en maîtrisant son budget	UTTOP	1 000 €
Le match de l'égalité	TBS Education	500 €
Médiation animale à la BU Pause Poils	UT Jean Jaurès	500 €
TOTAL		5 000 Euros

Résolution 2 : Annonce et validation des résultats

La remise des prix du Concours Futurs Proches aura lieu le 10 Octobre lors du Festival Futurs Proches.

Les résultats seront portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Comue de Toulouse, le 17 Octobre 2025 (*sous réserve de la confirmation de la date*).

Ils prennent effet directement.